Disciper l'Equivoque *[Shubuhât]* dans le Monothéisme *[Tawhid]*

De Sheikh al Islâm Mouhammad ibn 'AbdilWahhab

Titre en arabe : « Kashf ash-shubuhat »

Sache - Que la miséricorde d'Allah soit sur toi - que le monothéisme signifie : la vocation du culte exclusivement à Allah Seul ; le monothéisme est la religion de tous les Messagers envoyés par Allah à Ses serviteurs.

Le premier messager fut Nuh (Noé) . Il fut envoyé aux siens lorsque les hommes pieux Wadd, Souwâa, Yaghouth, Yaôuk et Nasr furent adorés après leurs morts.

Le dernier messager fut Muhammad qui brisa les images de ces élus. Il fut envoyé à des gens qui pratiquaient le culte, accomplissaient le pèlerinage à la demeure sacrée, faisaient la charité et ne cessaient d'évoquer Allah. Cependant, ces gens prenaient des créatures pour intercéder et intervenir en leur faveur auprès d'Allah. Ils disaient : Nous voulons nous rapprocher d'Allah et nous désirons leur intercession auprès de Lui comme font les anges, 'Isâ (Jésus), Maryam (Marie) et d'autres personnes pieuses.

Allah envoya alors Muhammad pour renouveler la religion de leur père Ibrahim et les informer que le rapprochement d'Allah et la croyance pure en lui sont un devoir envers Lui, mais que personne ne peut servir de médiateur entre la créature et Allah même un ange proche ou un Messager envoyé et encore moins d'autres êtres. A part cela, ces associateurs reconnaissaient et témoignaient qu'Allah était le Créateur, Seul sans associé, le Pourvoyeur, L'octroyant de la vie et la mort et Lui seul le Régisseur de tout.

Les sept cieux et tout ce qui se trouve au milieu, les sept terres et ce qu'elles contiennent sont tous les serviteurs d'Allah et sous Sa disposition et Son contrôle.

Si tu veux la preuve à propos de ces associateurs qui reconnaissaient tout cela et que le Messager combattit lis donc les propos d'Allah :

**Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? »
Ils diront : « Allah. » Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? »**

[Sourate 10 Yoûnous, v.31]

Il dit aussi :

Dis : « A qui appartient la terre et ceux qui y sont, si vous savez ? » Ils diront : « A Allah. » Dis : « Ne vous souvenez-vous donc pas ? » Dis : « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime? » Ils diront : « [Ils appartiennent] à Allah. » Dis : « Ne craignez-vous donc pas? » Dis : « Qui détient dans sa Main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites-le] si vous le savez ! » Ils diront : « Allah. » Dis : « Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ? »

[Sourate 23 Al-Mou'minoûn, v.84-89]

Une fois que tu es sûr qu'ils admettaient tout cela et que cette reconnaissance n'est pas le monothéisme auquel le Messager d'Allah ﷺ les appela, tu sauras alors que le monothéisme qu'ils nièrent est le monothéisme de culte que les polythéistes de notre temps appellent la croyance. Ils adoraient Allah jour et nuit, certains parmi eux imploraient les anges d'intercéder pour eux auprès d'Allah pour leur piété et pour leur rapprochement auprès d'Allah. Ils imploraient aussi les hommes pieux tel que Al-Lât ou un Prophète tel que Jésus.

Quand tu sauras cela, tu sauras que le Messager d'Allah ﷺ les combattit pour ce polythéisme et les appela à se dévouer à Allah Seul.

Allah dit :

﴿ N'y invoquez donc personne avec Allah. ﴾

[Sourate 72 Al-Djinn, v.18]

﴿ A Lui l'appel de la Vérité ! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon ﴾

[Sourate 13 Ar-Ra`d, v.14]

Si tu es conscient que le Messager d'Allah ﷺ les combattit afin que l'imploration, les vœux, le sacrifice, l'invocation et tout genre de culte soient exclusifs à Allah ; Et si tu comprends que la reconnaissance par son peuple du monothéisme ne les qualifiaient pas en eux-même à devenir musulman, car leur rapprochement d'Allah سبحانه وتعالى à travers l'intercession des anges, des prophètes et des hommes pieux fut la cause de la lutte qu'il mena contre eux et leurs biens, alors tu sauras que le monothéisme auquel les Messagers appelèrent et que les polythéistes refusèrent était celui signifié par l'expression : *Il n'y nulle divinité autre qu'Allah / lâ ilâha illa Llah*.

Pour ces gens là, Dieu est celui auquel ils s'orientaient pour leurs affaires qu'il fut un souverain; un prophète, un aimé d'Allah, un arbre, une tombe ou un génie. Ils n'ignoraient pas que c'était Allah le Créateur, le Pourvoyeur et le Souverain. Ils savaient que ces attributs étaient du domaine exclusif d'Allah, mais ils entendaient par Dieu, ce que le polythéiste de notre temps entend par le terme "maître".

Le Prophète ﷺ leur fut envoyé pour les appeler au monothéisme exprimé par l'expression « *il n'y a nulle divinité autre qu'Allah / lâ ilâha illa Llah »*, qui doit être comprise selon le sens et non le terme. Les infidèles ignorants savaient que le sens voulu par le Prophète ﷺ était l'exclusivité du culte à Allah l'Unique. Ils savaient qu'il leur demandait de renier le culte de toute autre créature.

Quand il leur dit « Dites: Il n'y a nulle divinité autre qu'Allah » ; ils répondirent :

﴿ Réduira-t-il les *Alihah* (divinités) à un Seul Dieu? Voilà une chose vraiment étonnante ﴾

[Sourate 38 Sâd, v.5]

Si tu es conscient que les infidèles ignorants savent cela, tu seras alors étonné de savoir qu'il y a des gens qui prétendent être musulmans et ne savent même pas expliquer le sens du mot

Islam de ce que les infidèles ignorants savaient. Ils croient qu'il leur suffit de prononcer l'expression du monothéisme sans conviction et sans même comprendre leur sens. Les plus intelligents parmi eux estiment que seul Allah crée et pourvoit et que seul Allah dispose de tout, alors à ceux-là nous disons il n'y a aucun bien dans un homme si les ignorants parmi les infidèles savent plus que lui que ceci implique l'expression qu'il n'y a nulle divinité autre qu'Allah.

Si tu es bien conscient de ce que je viens de citer et du polythéisme duquel Allah dit :

Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé (dans Son adoration, Sa loi, Son amour…). A part cela, Il pardonne [tout autre péché] à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme [et impardonnable] péché

[Sourate 4 An-Nisâ', v.8]

Si tu es conscient de la religion d'Allah pour laquelle Il envoya des Messagers, si tu sais qu'Il n'accepte aucune religion à part la Sienne et conscient de l'état d'ignorance dans lequel se trouvent désormais les gens, tu en tireras deux avantages.

Le premier : La réjouissance des grâces d'Allah et de Sa miséricorde. Allah dit :

Dis : [Ceci (le *Qour'ân*) provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent

[Sourate 10 Yoûnous, v.58]

La grande peur te bénéficiera également, car si tu sais que l'homme peut devenir mécréant par la simple prononciation d'un mot même par ignorance, cette dernière ne lui servira pas de prétexte. Il peut également le prononcer en estimant qu'il le rapproche d'Allah, comme cela fut le cas des polythéistes, en particulier si Allah t'inspire l'histoire du peuple de Mousa (Moïse) malgré le savoir qu'il détenait.



Désigne-nous un *Ilâh* (divinité) semblable à leurs *Âlihah* (divinités)

[Sourate 7 Al-'A`râf, v.138].

Alors grandes seront tes précaution et ta peur, qui t'inciteront à te défaire de ces gens-là et de leurs semblables.

Sache qu'Allah, de par Sa sagesse, n'envoya aucun prophète appelant au monothéisme sans qu'Il ne lui fasse des ennemis. Allah dit :

Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi : des *Chayâṯin* (diables) d'entre les hommes et les *djinns*, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées

[Sourate 6 Al-'An`âm, v.112]

Les ennemis du monothéisme peuvent disposer de grand nombre de sciences, d'ouvrages et d'arguments. C'est ce que témoigne le verset suivant :

﴿ Lorsque leurs messagers leur apportaient les preuves évidentes, ils exultaient des connaissances qu'ils avaient ﴾

[Sourate 40 Ghâfir, v.83]

Si tu sais cela et tu sais aussi que le chemin qui mène vers Allah est jonché d'ennemis disposant de facultés de langage, de sciences et d'argumentation, il sera alors de ton devoir d'apprendre de la religion d'Allah tout ce qui te servira d'arme pour combattre ces diables dont le chef (Iblis/Satan) dit à Son Seigneur le Tout-Puissant :

﴿ Je m'assoirai assurément [pour eux] en travers de Ton droit chemin puis, je les assaillerai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants ﴾

[Sourate 7 Al-'A`râf, v.16,17]

Mais si tu t'adresses à Allah عز وجل et écoutes bien Ses preuves et Ses arguments, tu ne dois pas avoir peur ou être angoissé :

﴿ Car la ruse du *Chayṯân* est, certes faible ﴾

[Sourate 4 An-Nisâ', v.76]

Le monothéiste ordinaire peut battre un millier de ces savants polythéistes. Allah dit :

﴿ Et que Nos soldats auront le dessus ﴾

[Sourate 37 As-Sâffât, v.173]

Les soldats d'Allah prendront le dessus par la preuve et le verbe autant qu'ils prendront le dessus par l'épée. La seule crainte pour le monothéiste est d'emprunter le chemin sans qu'il ne soit armé, alors qu'Allah nous a pourvus de Son livre lequel est :

﴿ Un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans ﴾

[Sourate 16 An-Nahl, v.89]

Tout argument exposé par un égaré trouve sa réponse et sa réfutation dans le Coran. Allah dit :

﴿ Ils ne t'apporteront aucune parabole, sans que Nous ne t'apportions la vérité avec la meilleure interprétation ﴾

[Sourate 25 Al-Fourqân, v.33]

Certains exégètes disent que ce verset est valable de manière générale contre tout argument énoncé par les égarés jusqu'au jour de la résurrection.

Je vous cite ici quelques instances de ce qu'Allah a mentionné en réponse aux arguments des polythéistes de notre époque. L'argumentation contre ces gens-là se fait par deux manières: sommaire et détaillée. L'argumentation sommaire est la plus importante, la plus bénéfique et la plus utile pour celui qui la comprend bien. Allah dit à cet effet :

﴿ **C'est Lui qui a fait descendre sur toi (ô Muhammad) le Livre [Le Qour'ân] : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la *Fitnah* (dissension) en essayant de leur trouver une interprétation** ﴾

[Sourate 3 'Ali-`Imrân, v.7]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Quand vous verrez ceux qui suivent les versets à équivoque, ceux-là sont ceux qu'Allah a désigné ; prenez-en garde. »

Rapporté par Al Boukhari No. 4547 (Fath Al-Bâri) et par Muslim No. 2665

En exemple à cela les polythéistes vous diront :

﴿ **En vérité, les *Awliyâ* (bien-aimés) d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés** ﴾

[Sourate 10 Yoûnous, v.62]

Et que l'intercession est un fait juste, car les Prophètes ont un statut particulier auprès d'Allah.

Ils peuvent aussi évoquer des propos du Prophète ﷺ et les interpréter de manière à leur donner un sens erroné qui échappe à votre compréhension, alors dites qu'Allah dit dans Son Livre que ceux qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, abandonnent ce qui est évident et mettent l'accent sur les textes à équivoque. J'ai cité plus haut que les polythéistes reconnaissent la divinité d'Allah, mais croient en même temps que les anges, les prophètes et les bien-aimés d'Allah puissent leur servir de médiateurs en disant :

﴿ **« Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah »** ﴾

[Sourate 10 Yoûnous, v.18]

Dites que ce fait est évident que personne ne peut contredire ou en changer le sens ; ce que vous évoquez Ô polythéistes! Des textes coraniques ou du Hadith du Prophète ﷺ échappent à ma compréhension, mais j'affirme que les propos d'Allah ne peuvent en aucun cas se contredire, que les propos du Prophète ﷺ ne peuvent être différents de ceux d'Allah le Tout-Puissant, alors ne les prenez pas à la légère, car Allah dit :

﴿ **Mais [ce privilège] n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie** ﴾

[Sourate 41 Foussilat, v.35]

La réponse détaillée : Les ennemis d'Allah ont un grand nombre d'objections sur la religion des messagers dont ils se servent pour en contredire les gens. Ils disent, par exemple, nous n'associons rien avec Allah au contraire nous témoignons que seul Allah crée, pourvoit, donne le bien et le mal, qu'il est Unique sans associé et que Muhammad ﷺ ne peut, par lui-même, se donner le bien ou le mal et encore moins Abdoul-Qâdir ou autre ; mais j'ai péché et en même temps les hommes pieux ont un statut privilégié auprès d'Allah et j'implore le pardon d'Allah à travers eux. Répondez par ce que nous avons cité plus haut ; Ceux que le Messager d'Allah ﷺ combattit reconnaissaient eux aussi ce que vous dites et reconnaissiez aussi que leurs idoles étaient sans puissances en elle-mêmes, mais ils cherchaient leur médiation en ayant confiance au statut privilégié dont elles jouissaient auprès d'Allah. Lisez leur les textes révélés par Allah. S'ils disent que ces textes furent révélés pour ceux qui adoraient les idoles et qu'il n'y a aucune comparaison entre les idoles et les élus et les messagers d'Allah, répondez-leur par ce que nous avons cité plus haut. Si les infidèles avaient reconnu que la divinité est le domaine exclusif d'Allah et qu'ils ne cherchaient par leur culte que l'intercession et que certains imploraient les idoles et d'autres suppliaient les élus d'Allah, Allah dit à leur sujet :

﴿ **Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur** ﴾

[Sourate 17 Al-'Isrâ', v.57]

Ils imploraient 'Isâ ibn Maryam (Jésus fils de Marie) et sa mère ﷺ et Allah leur dit :

﴿ **Le Messie, 'Î-sâ, fils de Maryam, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une *Siddîqah* (véridique). Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les *Ayât* (preuves) et puis vois comme ils se détournent. Dis (ô Muhammad) : « Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui n'a le pouvoir de vous faire ni le mal ni le bien ? » Or c'est Allah qui est l'Audient et l'Omniscient** ﴾

[Sourate 5 Al-Mâ'ida, v.75-76]

Evoque aussi les propos d'Allah Exalté quand Il leur dit : « Et un jour, Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux Anges :

﴿ **« Est-ce vous que ces gens-là adoraient ? » Ils diront : « Gloire à Toi ! Tu es notre *Wali* (Allié) en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les *djinns*, en qui la plupart d'entre eux croyaient** ﴾

[Sourate 34 Saba', v.40-41]

Et les propos d'Allah quand Il dit :

[Rappelle] le moment où Allah dira : « O 'Î-sâ, fils de Maryam, est-ce toi qui as dit aux gens: « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah? » » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le Grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu

[Sourate 5 Al-Mâ'ida, v.116]

Dites alors à ces polythéistes qu'Allah exclut de la foi monothéiste ceux qui se rapprochent de Lui par les idoles comme ceux qui le font à travers Ses bien-aimés et que le Messager d'Allah combattit les uns et les autres. Si le polythéiste dit que les infidèles sont ceux qui s'adressent aux idoles et aux bien-aimés d'Allah en leurs personnes et que, moi, je témoigne qu'Allah a Lui seul le pouvoir de faire le bien et le mal et tout ce que je désire c'est de Lui ; Les bien-aimés d'Allah n'en sont pour rien mais je m'adresse à eux dans l'espoir d'obtenir leur intercession auprès d'Allah. La réponse à cet argument est d'affirmer que ces propos sont les mêmes que ceux des infidèles et lisez le verset coranique qui dit :

C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des *Awliyâ* (défenseurs, alliés, protecteurs) en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah »

[Sourate 39 Az-Zoumar, v.3]

Lisez-lui aussi le verset qui dit :

Et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah »

[Sourate 10 Yoûnous, v.18]

Sache que ces trois arguments douteux qui prêtent à équivoque sont les meilleurs qu'ils aillent et si tu sais qu'Allah les a mis à l'évidence dans Son Livre et que tu les comprends bien, tout sera ensuite facile pour toi. Si quelqu'un dit : Je n'adore qu'Allah et quand je m'adresse aux bien-aimés d'Allah ceci ne signifie pas que je les adore. Réponds en disant : Reconnais-tu qu'Allah t'a commandé de l'adorer de la manière la plus pure, ce qui est son droit sur toi ? S'il approuve, dis-lui alors : Démontre-moi ce qu'Allah t'a commandé de faire pour manifester purement ton adoration pour Lui et t'acquitter de Son droit sur toi. Il est évident qu'il ne connaît pas bien le culte et ses catégories.

Dis-lui qu'Allah dit :

Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion

[Sourate 7 Al-'A`râf, v.55]

Une fois que tu lui apprendras cela, demande-lui s'il savait que c'est ainsi que ce fait l'adoration d'Allah. Il doit certainement approuver et affirmer que l'imploration est le centre de l'adoration. Alors dis-lui : puisque tu approuves que ceci est l'adoration d'Allah ﷻ et que tu le pries jour et nuit par crainte et désir, puis tu pries pour cela un prophète ou autre, considères-tu que tu as associé une créature dans ton culte avec Allah? Il doit évidemment répondre: Oui. Dans ce cas dis-lui : Sais-tu qu'Allah dit :

﴾ Accomplis la Salât pour ton Seigneur (Allah) et sacrifie [pour Lui] ﴿

[Sourate 108 Al-Kawthar, v.2]

et demande-lui s'il considère que l'obéissance d'Allah et le sacrifié pour Lui sont un aspect d'adoration. Il répondra certainement par l'affirmative. Alors, demande-lui s'il considère le sacrifice pour une créature, un prophète, un génie ou autre constitue une association de quelqu'un d'autre dans l'adoration d'Allah. Il doit le reconnaître et dire : Oui. Alors, demande-lui si les polythéistes, qui furent le sujet du Coran, adoraient les anges, les élus d'Allah, Al-Lât et d'autres ? Il doit répondre : Oui. Demande-lui aussi si cette adoration ne se manifestait pas non plus par l'invocation, le sacrifice et le recours, sinon ils reconnaissaient qu'ils étaient Ses serviteurs et qu'Allah était l'Unique Souverain qui gère tout dans l'univers et qu'ils ne cherchaient par ce recours que l'intercession et la médiation.

S'il t'accuse de renier l'intercession du Messager d'Allah ﷺ, dis-lui : je ne la renie point, au contraire c'est le Messager d'Allah ﷺ qui est l'intercesseur et le médiateur et que j'ai espoir en son intercession, cependant toute l'intercession appartient à Allah; Le Tout-Puissant dit :

﴾ Dis: « L'intercession toute-entière appartient à Allah ﴿

[Sourate 39 Az-Zoumar, v.44].

L'intercession ne se réalise qu'avec la permission d'Allah. Allah ﷻ dit :

﴾ Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? ﴿

[Sourate 2 Al-Baqara, v.255]

Personne alors ne peut intercéder auprès d'Allah ﷻ sans Sa permission, car le Tout-Puissant dit aussi :

﴾ Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés ﴿

[Sourate 21 Al-Anbiyâ', v.28].

Allah, ﷻ, n'accepte que le monothéisme selon Ses propres propos :

﴾ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants ﴿

[Sourate '3 Ali-`Imrân, v.85].

Si l'intercession entière appartient à Allah ﷻ et ne se réalise qu'avec Sa permission et si le Prophète ﷺ ou autre ne peuvent intercéder qu'une fois Allah l'autorise, sachant qu'Allah ne permet l'intercession qu'en faveur des monothéistes, tu sauras alors que l'intercession est un domaine qui appartient dans sa totalité à Allah, alors cherche-la directement auprès de Lui en disant: « Ô Allah! Ne me prive pas de son intercession » ou bien « Ô Allah! Permets qu'il intercède pour moi », etc.

S'il dit : Le Prophète ﷺ a reçu le droit d'intercession et je lui demande de ce qu'Allah lui a accordé. La réponse à cet argument c'est qu'Allah a accordé l'intercession au Prophète et Il t'en a interdit. Allah dit :

﴿ N'y invoquez donc personne avec Allah. ﴾

[Sourate 72 Al-Djinn, v.18]

En outre, l'intercession a été accordée à d'autres, ce qui signifie que les anges, les élus et les bien-aimés d'Allah peuvent intercéder ; peut-on alors dire qu'Allah leur a accordé l'intercession et qu'on peut la leur demander ? Si tu dis oui, cela te mènera à l'adoration des hommes pieux qu'Allah a cités dans Son Livre et si tu réponds par la négation, tu infirmes alors ce que tu dis sur l'imploration de l'intercession accordée par Allah à certains.

Dans le cas où il dirait : Je n'associe rien à Allah, mais le recours à l'aide des hommes pieux ne constitue pas du polythéisme, alors réponds-lui que s'il sait qu'Allah ﷻ a interdit le polythéisme plus qu'il a interdit la fornication et si tu reconnais qu'Allah ﷻ ne pardonne pas un tel péché, alors qu'il dise qu'est ce qu'Allah ﷻ a interdit et promis de ne jamais pardonner. Il ne le saura point. Demande-lui comment il se dégage du polythéisme alors qu'il ne le connaît pas et comment il ne demande pas à savoir ce qu'Allah a interdit et juré de ne pas pardonner ? Croit-il qu'Allah nous l'interdit sans qu'il ne le démontre ?

S'il affirme que le polythéisme est l'adoration des idoles et qu'il n'adore pas d'idoles, demande-lui ce que c'est que l'adoration des idoles ; Demande-lui s'il croit que ce bois et ces pierres peuvent créer, pourvoir ou disposer de quoi que ce soit ? De telles pratiques sont démenties par le Coran. Allah dit :

﴿ Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? ﴾

[Sourate 10 Yoûnous, v.31]

S'il dit : C'est celui qui a recours à un bout de bois, une pierre ou une tombe en l'implorant et en lui présentant des sacrifices en disant qu'il les rapproche davantage d'Allah et qu'ils reçoivent la bénédiction d'Allah à travers lui. Dis-lui : Tu as raison et c'est d'ailleurs ce que vous faites devant les mausolées et les tombes, c'est une forme d'idolâtrie. Le polythéisme est le culte des idoles. Demande-lui s'il croit que le polythéisme n'a que cette forme seulement et le recours aux hommes pieux et aux saints n'en est pas une autre forme. Allah a qualifié d'infidèles ceux qui invoquent les anges, 'Isâ ou les hommes pieux. Il doit dans ce cas reconnaître que celui qui implore les hommes pieux associe un être avec Allah ﷻ et tombe par conséquent dans le polythéisme tel démontré dans le Coran.

Le secret derrière cette question réside dans ces propos quand il dit : Je n'associe rien à Allah ! Demande-lui l'explication du polythéisme. S'il dit qu'il s'agit de l'adoration des idoles, demande-lui l'explication de cette idolâtrie. S'il dit : Je n'adore qu'Allah seul, demande-lui de t'expliquer le sens de l'adoration d'Allah seul. S'il l'explique selon les textes coraniques, c'est le but de ton argument. Si, par contre, il ne sait pas l'expliquer, comment alors peut-il prétendre une chose sans connaissance de cause ? Si par ailleurs, il l'explique dans un sens autre que celui voulu par le texte, démontre-lui les versets clairs et sans équivoques, relatifs au sens du polythéisme et de l'idolâtrie ; Démontre-lui que c'est justement ce que les gens de notre époque font quand ils renient l'adoration d'Allah seul en se comportant comme leurs semblables d'antan lorsqu'ils dirent :

Réduira-t-il les *Alihah* (divinités) à un Seul Dieu ?
Voilà une chose vraiment étonnante

[Sourate 38 Sâd, v.5]

Une fois que tu comprendras ce que les polythéistes de nos jours appellent la croyance est le polythéisme mentionné dans le Coran et celui contre lequel le Messager d'Allah lança la lutte, alors sache que le polythéisme des premiers est moins dangereux que celui de notre époque pour deux raisons :

La première: Les premiers n'associaient d'autres êtres avec Allah et n'invoquaient les anges, les bien-aimés d'Allah et les idoles que pendant les temps de l'aisance et de la prospérité alors qu'en difficulté, ils n'imploraient qu'Allah seul. Le Tout-Puissant dit :

Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat !

[Sourate 17 Al-'Isrâ' v.67].

Il dit aussi:

Dis: « Informez-moi : si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah, si vous êtes véridiques ? » C'est plutôt à Lui que vous ferez appel.
Puis, Il dissipera, s'il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez

[Sourate 6 Al-'An`âm, v.40-41]

Il dit aussi :

Et quand un malheur touche l'homme, il appelle son Seigneur en se tournant vers Lui. Puis quand Il lui accorde de Sa part un bienfait, il oublie la raison pour laquelle il faisait appel, et il assigne à Allah des égaux, afin d'égarer [les gens] de son chemin. Dis : « Jouis de ta

mécréance un court moment. Tu fais partie des gens du Feu » 

[Sourate 39 Az-Zoumar, v.8]

Allah dit par ailleurs :

**Quand une vague les recouvre comme des ombres,
ils invoquent Allah, vouant leur culte exclusivement à Lui ;
et lorsqu'Il les sauve, en les ramenant vers la terre ferme,
certains d'entre-eux deviennent réticents ; mais, seul le grand traître
et le grand ingrat renient Nos signes**

[Sourate 31 Louqmân, v.32]

Une fois que cette question serait comprise dans le sens démontré par Allah dans Son Livre, c'est à dire que le Messager d'Allah combattit les polythéistes qui invoquaient Allah et d'autres êtres avec Lui dans l'aisance et n'invoquaient que Lui dans la difficulté en oubliant leurs idoles, il saura alors la différence entre le polythéisme d'antan et celui de nos jours. Cependant où est celui qui comprend proprement cette question?

La deuxième: les gens d'antan invoquaient avec Allah des êtres proches d'Allah, notamment les prophètes, les bien-aimés d'Allah et les anges ou invoquaient des arbres ou des pierres obéissants à Allah et sans péchés. Par contre, ceux de notre époque invoquent avec Allah des gens des plus dépravés et des plus immoraux, des gens qui n'ont aucun scrupule à commettre des péchés de fornication, de vol et d'abandon de la prière ; Celui donc qui croit en le bienfaiteur et en celui qui ne désobéit pas Allah tel que l'arbre ou la pierre est moins méprisable que celui qui croit en quelqu'un dont il témoigne la débauche.

Une fois que tu te rends compte que ceux que le Messager d'Allah combattit, étaient moins insensés et moins polythéistes que ces gens là, sache alors qu'ils ont un argument spécieux (faussement véridique, sans valeur) qu'ils ne cessent d'évoquer et qui constitue l'une de leurs plus grandes présomptions. Ecoute alors la réponse à cette interprétation : Ils disent que le Coran fut révélé pour ceux qui ne témoignaient pas de l'unicité d'Allah , ne croyaient pas en le Messager d'Allah , niaient la résurrection et qualifiaient le Coran de mensonge et de sorcellerie, alors qu'eux témoignent qu'il n'y a nulle divinité autre qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, qu'ils croient en le Coran, en la résurrection, qu'ils prient et jeûnent, alors comment peuvent-ils être comparés aux anciens ?

La réponse c'est qu'il n'y a pas de divergences entre les oulémas que si une personne croit en le Messager d'Allah en partie et le dément en une autre, elle est un infidèle (mécréant) qui n'a aucun rapport avec l'Islam, le même cas s'applique pour celui qui accepte une partie du Coran et renie une autre. Cette personne est comparable à celui qui confirme le monothéisme et refuse le devoir de la prière, approuve le monothéisme et la prière et refuse le devoir de la Zakat, accepte tout cela et refuse le jeûne. Au temps du Prophète , des gens refusèrent de s'acquitter du devoir du pèlerinage, Allah révéla, alors, le verset suivant à leur intention :

﴿ Et aller faire le *Hadj* (le pélérinage à Makkah) de la Maison (la *Ka'ba*) est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les moyens (transport, provision, sécurité de la route...) ; et quiconque refusent de croire (quiconque nie le *Hadj*), alors il est mécréant [vis-à-vis] d'Allah, et Allah Se passe largement des *'Alamîn* (hommes, djinns et tout ce qui existe autre qu'Allah). ﴾

[Sourate 3 'Al-`Imrân, v.97]

Celui qui accepte tout cela et nie la résurrection, s'est affranchi de l'Islam selon tous les oulémas, son sang peut couler et ses biens confisqués de droit. Allah le Tout-Puissant dit :

﴿ Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses Messagers et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres », et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant ﴾

[Sourate 4 An-Nisâ', v.150-151]

Si Allah affirme dans Son Livre que celui qui croit en une partie et ne croit pas en une autre est un mécréant, il n'y a pas d'équivoque sur ce point, et c'est justement ce qu'un habitant d'Al Hasa nous a dit dans la lettre qu'il nous a adressée.

On dit aussi : Si tu reconnais que celui qui croit le Messager ﷺ en tout et renie le devoir de la prière est un mécréant qui doit être tué et dont les biens doivent être confisqués; et s'il reconnaît tout sauf la résurrection ou croit en tout sauf le devoir du jeûne, les différentes doctrines islamiques sont unanimes sur le verdict de sa mécréance et du traitement qu'il mérite selon les textes mêmes du Coran.

Comme nous le savons tous, le monothéisme est le grand devoir que le Prophète ﷺ nous a apporté, il est encore plus important que la prière, la Zakat, le jeûne et le pèlerinage. Comment l'homme peut-il dire que si une personne renie l'un de ses devoirs, elle est affranchie de la religion même si elle respecte tous les commandements du Prophète ﷺ et quand elle rompt avec le monothéisme, qui est le message de tous les Prophètes, elle n'est pas considérée mécréante ? Gloire à Allah ! Cette ignorance est si étonnante.

On dit aussi: les compagnons du Messager d'Allah ﷺ combattirent la tribu de Bani Hanifa en dépit du fait qu'ils s'étaient converti en Islam depuis le temps du Prophète ﷺ, témoignaient qu'il n'y avait nulle divinité autre qu'Allah et que Muhammad était le Messager d'Allah, priaient et appelaient à la prière. Ils diront que cette tribu disait que Mousaylima était un prophète.

Nous leur dirons que c'est justement là la question, car si quelqu'un hisse une personne au statut du Prophète ﷺ, elle s'est affranchie et par conséquent elle doit être tuée et ses biens confisqués de droit; ni les deux témoignages ni la prière ne lui seront utiles dans ce cas. Alors, que dirons-nous de quelqu'un qui hisse telle ou telle personne, qu'elle soit un compagnon ou un prophète, au statut du Seigneur des cieux et des terres ? Gloire à Allah :

﴿ C'est ainsi qu'Allah scelle les cœurs de ceux qui ne savent pas ﴾

[Sourate 30 Ar-Roûm, v.59].

On dit aussi que ceux que ‘Ali ibn Abi Talib brûla dans le feu étaient tous des musulmans et étaient tous des compagnons de ‘Ali, et qu'ils détenaient leur savoir des compagnons du Prophète ﷺ, mais ils croyaient que ‘Ali avait un statut divin.

Comment alors les compagnons furent-ils unanimes sur la nécessité de les combattre et de les affranchir ? Croyez-vous qu'il est facile pour les compagnons de traiter quelqu'un de mécréant ? Croyez-vous que la foi en ‘Ali ou autre n'est pas un affranchissement (une sortie de l'islam) ?

On dit aussi que la tribu de Bani Obayd Al-Kaddah, qui domina le Maghreb et l'Egypte du temps du règne de la monarchie Abbasside, témoignait qu'il n'y avait nulle divinité autre qu'Allah et que Muhammad était le Messager d'Allah, faisait la prière du vendredi et en groupe, mais quand elle manifesta une divergence avec la Shari'ah, tous les oulémas furent unanimes à les affranchir et les combattre. Leur pays fut proclamé terre de combat et les musulmans les attaquèrent et sauvegardèrent la terre islamique qu'ils détenaient.

On dit aussi que si les gens avant l'Islam n'étaient considérés des mécréants et infidèles que parce qu'ils étaient polythéistes, démentaient le Prophète ﷺ et le Coran, niaient la résurrection et autre, alors que signifie ce chapitre que tous les oulémas de toutes les doctrines mentionnèrent, celui du sort de l'apostat c'est à dire celui qui abjure sa religion après s'être converti en Islam. Puis, ils citent un grand nombre de cas qui nécessitent l'affranchissement de la personne de la religion, sa condamnation à mort et la confiscation de ses biens, à tel point qu'ils ont mentionné de simples péchés tel qu'un terme prononcé par la langue et non par le cœur ou un terme prononcé à titre de plaisanterie.

On dit aussi que ceux-là sont les gens concernés par le verset coranique qui dit :

﴿ Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans ﴾

[Sourate 9 At-Tawbah, v.74].

Allah les a considérés mécréants pour un mot, alors qu'ils étaient avec le Messager d'Allah ﷺ, combattaient avec lui, priaient, donnaient l'aumône, faisant le pèlerinage et témoignaient de l'unicité d'Allah avec lui. Allah dit aussi :

﴿ Dis : « Est-ce que d'Allah, de Ses *Ayât* (preuves, évidences, versets, enseignements, révélations...) et de Son Messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru ﴾

[Sourate 9 At-Tawbah, v.65-66].

Ceux-là qu'Allah a déclarés l'affranchissement de l'Islam après qu'ils avaient cru alors qu'ils trouvaient en compagnie du Messager d'Allah ﷺ pendant la conquête de Tabouk, avaient prononcé un terme qu'ils avaient qualifié de plaisanterie
[Voir l'histoire de ces gens dans l'interprétation d'At-Tabari (6/408,409), l'interprétation d'Ibn Kathir (2/455,456) et Fath Al Kadîr (2/430,431)].

Contemple alors cette équivoque contenue dans leurs propos lorsqu'ils disent : Affranchissez-vous de l'Islam des gens qui témoignent qu'il n'y a nulle divinité autre qu'Allah, prient et jeûnent ? Et contemple la réponse, car elle est l'une des plus utiles de cet ouvrage.

Parmi les preuves aussi sur ce fait ce qu'on raconta sur les fils d'Israël après leur conversion et leur savoir. Ils dirent à Moise :

﴿ Désigne-nous un *Ilâh* (divinité) semblable à leurs *Âlihah* (divinités) ﴾

[Sourate 7 Al-'A`râf, v.138].

Ainsi ce que dirent des compagnons du Prophète ﷺ :

« Fais-nous un That Anwat. Le Messager d'Allah ﷺ jura qu'une telle demande était la même que la requête des fils Israël : Désigne-nous une divinité. »

[« That anwat » fut un arbre muni d'accrochages pour attacher les épées et autour duquel les gens faisaient leur culte du temps de l'ère préislamique]

Cependant, les polythéistes ont un argument douteux qu'ils utilisent avec cette histoire. Ils disent que les fils d'Israël ne s'étaient pas affranchis de la religion et de même que les gens qui demandèrent au Prophète ﷺ de leur faire de That Anwat. La réponse à cette présomption est que ni les fils d'Israël ni les compagnons du Prophète ﷺ ne s'étaient convertis de l'Islam et il n'y a pas de divergence sur cette question. Cependant, cette histoire nous est utile dans la mesure où le musulman ordinaire, voire même le savant, pourra tomber dans l'une des catégories du polythéisme sans qu'il ne le sache. Elle est utile, car elle a un effet préventif. Ceci aide aussi à savoir que ce que dit l'ignorant (nous comprenons le monothéisme) est une pure ignorance et une des plus grandes ruses du diable; elle aide aussi le musulman pondérant à se rendre compte du sens de ses paroles et si elles contiennent des sens susceptibles de faire de lui apostat ou non et de mettre en garde les autres quand ils tombent dans des erreurs semblables à ceux des fils Israël ou de certains compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Ces gens-là ont un autre argument prêtant à équivoque. Ils disent que le Prophète ﷺ réprimanda Oussama pour avoir tué une personne qui reconnaissait l'unicité d'Allah. Il lui dit :

« Pourquoi l'as-tu tué après qu'il a dit : Il n'y a nulle divinité autre qu'Allah ? »

Rapporté par Al-Boukhari No. 4269 et Muslim No. 96

Il ﷺ disait aussi :

« Allah m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent: Il n'y a nulle divinité autre qu'Allah (lâ ilâha illa Llah) »

Rapporté par Al-Boukhari No. 1399 et Muslim No. 20-21

Et d'autres Hadiths de ce genre qui ont tous exigé, selon eux, que nul ne doit porter atteinte à celui qui a fait le témoignage de l'unicité et du monothéisme. Le but de ces ignorants est de prouver que celui qui fait un tel témoignage ne peut être affranchi de la religion quoiqu'il fasse.

Nous disons à ces polythéistes : Nous savons tous que le Messager d'Allah ﷺ combattit les juifs et les soumit à l'esclavage en dépit du fait qu'ils témoignaient du monothéisme d'Allah, les compagnons du Messager d'Allah ﷺ combattirent Bani Hanifa malgré leur monothéisme et leur reconnaissance que Muhammad était le Messager d'Allah. En plus, ‘Ali ibn Abi Talib brûla les hommes hérétiques. Ces ignorants savent que celui qui renie la résurrection est un apostat qui doit être tué même s'il dit qu'il n'y a nulle divinité autre qu'Allah et que celui qui refuse l'un des piliers de l'Islam est soumis au même verdict même en étant un monothéiste. Comment alors ne peut-il pas bénéficier de cela quand il renie l'un des principes descendants de l'Islam alors, qu'il pourrait en bénéficier lorsqu'il renie le monothéisme qui est l'axe et la base de la religion prêchée par tous les messagers ? Toutefois, les ennemis d'Allah n'ont pas compris le sens du Hadîth.

Pour ce qui est du Hadith relatif à Oussama, il faut signaler que ce dernier tua un homme qui prétendit se convertir en Islam, mais Oussama estima que l'homme déclara sa nouvelle confession de peur d'être tué et non par conviction. C'est un devoir de ne pas porter préjudice à un homme qui manifeste sa confession islamique tant qu'il ne donne pas la preuve du contraire. Allah dit à ce sujet :

﴿ O vous qui croyez !

Lorsque vous sortez pour lutter dans la voie d'Allah, voyez clair ﴾

[Sourate 4 An-Nisâ', v.94]

C'est à dire ne vous hâtez pas à prendre de décision jusqu'à ce que vous ayez la preuve. Le verset démontre qu'il ne faut pas porter préjudice à quelqu'un tant qu'il n'y a pas de preuve qu'il s'est affranchi de l'Islam. Allah a utilisé l'expression **« voyez clair »** pour nous dire que la personne ne doit pas être tuée sans preuve. Tous ces textes démontrent que celui qui manifeste le monothéisme et la confession islamique est épargné à moins que la preuve ne soit donnée du contraire.

Le Messager d'Allah ﷺ nous a donnés d'autres preuves sur ce principe, notamment lorsqu'il disait :

« Pourquoi l'as-tu tué après qu'il a dit : il n'y a nulle divinité autre qu'Allah ? »

Rapporté par Al-Boukhari No. 4269 et Muslim No. 96

Il ﷺ a dit aussi :

« Allah m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : il n'y a nulle divinité autre qu'Allah (lâ ilâha illa Llah) »

Rapporté par Al-Boukhari No. 1399 et Muslim No. 20-21

C'est lui qui dit à propos des Khawarij :

« Là où vous les trouvez, tuez-les, car si je les attrape, je les tuerai comme 'Ad le furent »

Rapporté par Al Boukhari No. 6930-6931 et Muslim No. 1064-1066

Ceci en dépit du fait qu'ils ne cessaient de prier et de glorifier Allah au point où les compagnons ne supportaient pas qu'ils prient chez eux, eux qui avaient appris ce qu'ils savaient de ses compagnons. Ni le monothéisme, ni l'excès de prière ne leur furent utiles une fois qu'ils divergèrent de la Shari'ah.

Nous avons aussi cité auparavant l'histoire de la lutte du Prophète ﷺ contre les juifs et des compagnons contre Bani Hanifa, nous ajoutons ici que le Prophète ﷺ allait une fois combattre la tribu de Banil-Mostalak quand un homme l'informa qu'ils refusaient de s'acquitter de la Zakat, Allah révéla alors le verset suivant :

﴿ Ô vous qui avez cru ! Si un *Fâsiq* (pervers) vous apporte une nouvelle, élucidez-la [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait ﴾

[Sourate 49 Al-Houjourât, v.6]

L'homme fut en effet un menteur.

Tous ces textes démontrent clairement que le but du Prophète ﷺ dans les textes qu'ils citent dans leurs arguments douteux, était celui que nous avons exposé.

Un autre argument prêtant à confusion cité par ces gens est celui contenu dans le Hadîth du Prophète ﷺ qui dit :

« Le jour de la Résurrection, les gens demanderont l'aide d'Adam, puis de Nuh (Noé), puis d'Ibrahim (Abraham), puis de Mousa (Moïse) et enfin de 'Isâ (Jésus). »

Rapporté par Al-Boukhari No. 6565 et Muslim No. 193-194

Tous ces Prophètes ﷺ s'excuseront et les gens recourront au Messager d'Allah ﷺ. Ils utilisent ce Hadith pour affirmer que la demande de l'aide d'un autre être autre qu'Allah ne signifie point un acte d'association.

A ceux-là nous disons : Gloire à Allah qui a scellé les cœurs de Ses ennemis, car appeler au secours à une créature pour exaucer un vœu qu'elle peut réaliser, est un fait que nous ne pouvons pas dénier. Allah dit dans l'histoire de Mousa :

L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi

[Sourate 28 Al-Qasas, v.15]

L'homme appelle au secours de ses amis pendant les guerres et dans les situations difficiles où l'homme peut aider, ceci tout le monde le reconnaît, mais ce que nous refusons d'accepter c'est l'appel au secours qui devient une forme de culte, notamment ce que les gens font devant les tombes des élus d'Allah , en leur absence, en leur demandant des choses qui sont du domaine exclusif d'Allah. L'appel au secours des Prophètes le jour du jugement dernier pour qu'ils intercèdent auprès d'Allah afin qu'Il apaise les tourments et facilite le jugement des habitants du Paradis, est une chose valable. Il est aussi acceptable que tu demandes à un homme pieux, vivant et entendant tes paroles de prier Allah pour toi, comme cela fut le cas pour les compagnons du Prophète qui lui demandaient cela de son vivant. Cependant, après sa mort, cela n'est plus possible, les compagnons ne firent jamais une telle chose sur sa tombe. La première génération musulmane réfuta un tel acte.

L'autre argument spécieux que ces gens avancent est l'histoire d'Ibrahim quand il fut jeté dans le feu. Djibril arriva, alors qu'il n'avait pas encore atteint les flammes et lui demanda:

« *Demandes-tu quelque chose ? Ibrahim répondit : De toi, non* »

[Ce texte n'a aucun support, il fut cité par Al-Albani dans une série de textes faibles (No. 21) en le qualifiant de sans rapporteur fidèle]

Ils disent si l'appel au secours était une association, Djibril (Gabriel) ne l'aurait pas proposé à Ibrahim.

La réponse à cela est que cette histoire appartient au premier genre d'arguments spécieux, car Djibril (Gabriel) proposa de lui être utile dans une affaire qui était de son ressort. Il était comme Allah le dit :

..à la force prodigieuse

[Sourate 53 An-Najm, v.5].

Si Allah l'autorisa de prendre le feu d'Ibrahim, toute la terre et les montagnes qui l'entouraient et les jetait vers l'est ou l'ouest ; Il l'aurait fait ; et si Allah l'ordonna de le hisser vers le ciel, il l'aurait fait. Ceci ressemble à l'exemple d'un homme riche qui voit un homme dépourvu et lui propose de lui prêter ou de lui donner ce qui pourrait satisfaire à ses besoins, l'homme refuse d'accepter son offre et préfère attendre qu'Allah le pourvoit comme ça il ne sera endetté envers personne. Alors, quel rapport y a-t-il entre cela et l'appel au secours qui prend la forme de culte et de polythéisme, mais ces gens-là ne comprennent point.

Pour conclure, avec la volonté d'Allah, nous évoquons une importante question que le lecteur aurait comprise de ce qui a précédé. Nous lui réservons cette conclusion vue la nature vitale qu'elle revêt et les innombrables erreurs commises à son encontre.

Il n'y a pas de doute que le monothéisme doit se manifester par le cœur, la langue et l'acte. Si le rapport entre ces trois éléments est brisé, la personne n'a plus de rapport avec l'Islam. Si quelqu'un connaît le monothéisme et n'agit pas en conséquence, il sera un mécréant têtu dont l'affranchissement ressemble à celui du Fir'awn (Pharaon) ou de Iblis (Satan). Les gens tombent souvent dans l'erreur en disant : Ceci est juste, nous comprenons cela et nous témoignons qu'il est juste, mais nous ne pouvons pas le faire, en plus il n'est pas permis dans notre pays, et d'autres excuses du même genre. Ils ne savent pas que la plupart des grands polythéistes connaissent ce qui est juste et ne l'abandonnent que pour des prétextes in convaincants.

Allah dit à leur propos :

﴿ **Ils troquent à vil prix les *Ayât* (preuves, évidences, versets, enseignements, révélations…) d'Allah** ﴾

[Sourate 9 At-Tawbah, v.9]

Il dit aussi :

﴿ **Ceux à qui Nous avons donné le Livre (les juifs et les chrétiens), le reconnaissent (Muhammad) comme ils reconnaissent leurs enfants** ﴾

[Sourate 2 Al-Baqara, v.146]

Si une personne manifeste explicitement le monothéisme sans qu'elle ne le comprenne ou le croit dans son cœur, elle est, alors, une hypocrite encore plus vilaine que l'infidèle :

﴿ **Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur** ﴾

[Sourate 4 An-Nisâ', v.145]

Cette question est d'une importance primordiale et si tu la contemples longuement à travers les langues des gens, tu sauras celui qui dit vrai tout en abandonnant l'acte et qui agit proprement tout en ne le croyant pas dans son cœur. Quand tu demandes à quelqu'un ce qu'il croit dans son cœur, tu te rends compte qu'il ne le sait pas. Cependant, il doit au moins comprendre deux versets du Saint Coran :

Le premier a été déjà cité dans les propos d'Allah :

﴿ **Ne vous excusez pas :**
Vous avez bel et bien rejetéla foi après avoir cru ﴾

[Sourate 9 At-Tawbah, v.66]

Si tu sais bien que certains compagnons du Prophète furent déclarés apostats pour avoir simplement fait des remarques à titre de plaisanterie, tu comprendras alors que celui qui feint la mécréance ou agit comme un mécréant de crainte de manquer d'argent, de statut ou pour faire plaisir à quelqu'un, commet un plus grand péché que celui qui plaisante.

Le deuxième verset est celui dans lequel Allah le Tout-Puissant dit :

﴿ Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance ceux - là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants ﴾

[Sourate An-Nahl 16:106-107]

Allah n'excuse de ceux-là que ceux qui ont été contraints de le faire alors que leurs cœurs sont pleins de foi, autrement ils auraient abjuré après croyance soit par peur, complaisance ou de crainte pour leur patrie, leur famille, leur tribu ou leurs biens.

Le verset démontre ce fait de deux angles :

Le premier en disant :

﴿ celui qui y a été contraint ﴾

Allah n'a exclu que celui qui a été contraint et tout le monde sait que l'homme ne peut être contraint que dans ses paroles et ses actes, alors que la croyance de son cœur ne peut être sujette de pression.

Le deuxième se concrétise dans les propos d'Allah quand il dit :

﴿ Il en est ainsi, parce qu' ils ont aimé la vie présente plus que l' au-delà ﴾

Allah سبحانه وتعالى le dit explicitement que cette mécréance et ce châtiment ne sont pas causés par la croyance ou l'ignorance, par mépris de la religion ou amour de la mécréance, mais parce qu'elle assure les plaisirs de la vie qui mène à sa préférence à la religion.

Allah سبحانه وتعالى en sait davantage et que les bénédictions et la paix d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

